

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-305 du 25 Novembre 1975

chargeant le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération de l'intérim
du Ministre de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

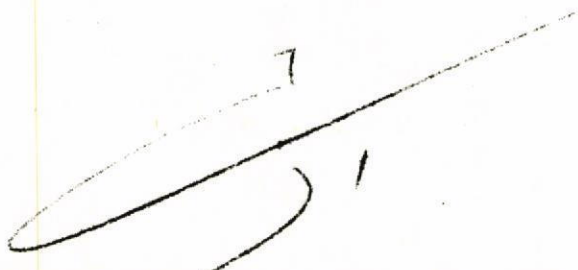
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 24 Novembre 1975, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Novembre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MAEC-MICT 6 - Ministères 13 - SPD 2 - JORD 1
IAA-DCCT-LGF-Gde Chanc. ONEPI 5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - CNR 4